

Comité Départemental d'Action Sociale de la Somme

DECLARATION LIMINAIRE

Face aux besoins croissants des bénéficiaires de l'Action Sociale, **FO FINANCES** revendique :

- ✓ Un accès aux prestations pour tous les agents, actifs et retraités, issus des ministères économiques et financiers, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique, y compris hors métropole ;
- ✓ Le bénéfice de l'ensemble des prestations ministérielles pour les agents gérés par Bercy, en poste dans les directions interministérielles (DREAL, DDI et DREETS₁) ;
- ✓ Une restauration collective de proximité et de qualité, y compris pour les structures à faibles effectifs et pour les agents d'outre-mer, et à défaut le bénéfice du titre restaurant ;
- ✓ Le respect de l'harmonisation tarifaire dans les restaurants financiers ;
- ✓ La sauvegarde des structures menacées de fermeture ;
- ✓ Une augmentation des crédits d'heures et des décharges d'activité de service nécessaires à l'ensemble des membres du bureau des associations gérant les restaurants financiers ;
- ✓ La pérennisation des subventions liées à la loi EGALIM et à l'inflation ;
- ✓ Une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant à hauteur de 10 € et une augmentation de la participation de l'administration à son financement
- ✓ Une augmentation des réservations de logements par l'ALPAF sur l'ensemble du territoire y compris les DOM/COM, avec une plus grande part de logements domaniaux et de foyers meublés. L'attribution d'un logement reste plus que jamais une des préoccupations majeures des agents ;
- ✓ Le maintien en bon état et la rénovation régulière des immeubles et des logements proposés aux bénéficiaires ;
- ✓ L'amélioration et la réévaluation régulière de l'ensemble des aides et prêts de l'ALPAF ;
- ✓ L'amélioration de la politique d'aide à la parentalité, par la création de nouveaux dispositifs et d'aides, et la réservation de berceaux supplémentaires ;
- ✓ Une offre vacances-enfants, riche et variée, intégrant des séjours courts et longs, en France et

à l'étranger, sans augmentation de la participation des familles, aux bénéficiaires des métropolitains et des ultra-marins. Les actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps doivent être poursuivies et améliorées ;

- ✓ Le maintien d'une offre vacances-famille, permettant à tous les agents actifs et retraités de partir en vacances, avec des prestations de qualité et diversifiées à des tarifs sociaux ;
- ✓ Le maintien et la rénovation des résidences EPAF ;
- ✓ L'application d'une politique adaptée aux besoins des retraités, avec des prestations de qualité et une communication efficace ;
- ✓ Le rétablissement des chèques-vacances pour les retraités, en lien avec sa Fédération des Fonctionnaires.

Cette politique impose :

- ✓ Le maintien d'un réseau départemental de l'action sociale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant ;
- ✓ La possibilité pour tout agent de candidater au poste de délégué, quelle que soit sa catégorie, avec des garanties sur son déroulé de carrière ;
- ✓ Le respect de la procédure de recrutement conformément au cadre de l'arrêté du 15 janvier 2002 ;
- ✓ La nomination de correspondants sociaux et l'octroi des décharges d'activité indispensables à l'exercice de leurs missions par les directions ;
- ✓ Des crédits d'action locale (CAL) permettant la mise en place d'une véritable politique d'actions locales initiée par les CDAS, sans application de la réserve budgétaire prudentielle ;
- ✓ Un dialogue social de qualité et une communication renouvelée.

FO FINANCES constate la complexité de la gouvernance de l'action sociale, déjà exprimée par la Fédération dès 2007 au moment de l'autonomisation des associations (AGRAF, ALPAF, EPAF₂). Malgré 5 ans de travaux de bilan et d'audits, le choix de mettre en place une strate supplémentaire sous forme d'une « association faîtière » ne répondra pas aux besoins de simplification et d'efficacité au bénéfice des agents.

Dans une période de crise économique, marquée par une forte inflation, une baisse continue du pouvoir d'achat, et une détérioration des conditions de travail accrue par la suppression de dizaines de milliers d'emplois depuis plusieurs années, **FO FINANCES** exige que l'action sociale demeure une priorité ministérielle.

FO FINANCES revendique une amélioration des prestations et une meilleure visibilité de l'offre actuelle.

FO FINANCES dénonce la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale avec la création d'un responsable régional, sans plus-value pour les bénéficiaires. Cette politique, dangereuse, induit une perte d'autonomie des délégations. Elles n'ont plus la possibilité d'exercer leurs missions correctement dans leur département.

Nous nous inquiétons de l'augmentation des risques psycho-sociaux découlant de cette réorganisation.

Pour rappel, la crise sanitaire a démontré toute l'importance d'un réseau d'action sociale départemental, au plus près des agents et des services.

C'est pourquoi, nous exigeons le renforcement des moyens humains de l'ensemble du réseau de l'action sociale.

Dans un contexte particulièrement dégradé des conditions de travail, d'une inflation grandissante, il est inacceptable que l'action sociale, élément essentiel de cohésion sociale, soit fragilisée par des réformes successives. A ce titre, **FO FINANCES** combattra toute tentative d'inter-ministériation de l'action sociale.

Les délégués *FO DGFIP Somme* au CDAS :

Titulaires

Odile Martin, Fanny Leroy

Suppléants

Emmanuel Crépin-Delaporte, Patrick Aguiar-Paterson,